

LA TRAVERSEE DU PAYS DE MONTBELIARD

22
Septembre
2019

Le patrimoine roule pour la bonne cause !

Auto / Moto
La Passion Mobile

Renseignements - contacts
Jean-Pierre 06 98 29 23 76
Jean-Marc 06 78 74 19 95
Mail: amlpm.lapassionmobile@gmail.com

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

L'Aventure
Peugeot Citroën DS

La Traversée Du Pays de Montbéliard - 22 septembre 2019. Dossier exposant

A l'occasion de cette journée du patrimoine nous voulons exposer sur le site du musée de l'Aventure Peugeot les clubs, associations, artisans et professionnels de la Moto et de l'Automobile pour faire découvrir leur passion et leur savoir-faire.

Nous souhaitons également que l'apprentissage d'un métier soit présenté à côté du professionnel.

L'avenir automobile sera également mis en lumière grâce à la présence du pôle du Véhicule du Futur accompagné du campus des métiers et des qualifications et de ses partenaires de la plateforme technologique.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : le 16 Aout 2019

Nom association / société :

Adresse :

Code postal Ville :

Téléphone : Mail :

Représenté par : Fonction :

Responsable du stand :

Domaine d'activité :

.....

.....

.....

STAND

Proposition du type de présentation :

.....

.....

.....

Besoins matériels sur site du musée (Stand implanté à l'extérieur) :

Nota : Nous ne fournissons pas d'alimentation électrique

Nous apportons notre matériel :

Abri : Oui Non Type d'abri (ex : barnum, parasol...)

Dimensions de l'abri (Profondeur 3m maxi) :

Tables (Nombre et dimensions) : Chaises (Nombre) :

Autres : (ex : Panneaux, ...)

.....

.....

Nous avons besoin de :

1 vit abri (3m x 3m)

1 Table

2 Chaises

Autres demandes de besoins particuliers (sous réserve de disponibilité) :

.....

.....

.....

RESERVATION

Ce document est une demande de réservation.

Les organisateurs de "La Traversée du Pays de Montbéliard" acceptent ou refusent souverainement cette demande sans recours et sans qu'ils soient tenus de motiver leur décision.

Fiche à retourner à : **Auto/Moto La Passion Mobile - 30 rue de la Fontaine - 25400 Exincourt** accompagné :

- D'une caution pour réservation de 200,00 € à l'ordre d'**Auto/Moto La Passion Mobile**. Cette caution ne sera pas débitée et sera restituée le soir du 22/09/2019 (si l'exposant a respecté ces engagements).

- De l'inscription sous forme de don de 10,00 € mini à l'ordre de **Croix Rouge Française Montbéliard** (Article 7 du règlement).

Je souhaite un reçu de la Croix Rouge Française Montbéliard pour le don effectué.

« Je, soussigné,, déclare avoir pris connaissance et adhérer sans réserve et dans son intégralité au règlement joint à ce bulletin d'inscription et renoncer à tous recours contre l'organisateur pour tous dommages quels qu'ils soient. Je certifie que les renseignements figurant sur ce bulletin sont exacts, à respecter scrupuleusement les organisateurs, les participants, les visiteurs et adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation. »

Fait le : / / à

Signature

Règlement Exposant

Article 1 - Organisation :

La traversée du Pays de Montbéliard est une manifestation culturelle et caritative conjointement organisée par **Auto/Moto : La Passion Mobile, l'Aventure Peugeot - Citroën - DS**, et les autres partenaires qui soutiennent cette manifestation.

Article 2 - Admission :

Seules les démarches entièrement remplies et dûment signées accompagnées de la caution et de l'inscription pourront être prises en considération. Le versement de la caution, de l'encaissement de l'inscription par l'organisateur ne préjuge pas de l'admission du demandeur. En effet, toute demande de participation est soumise à un examen préalable à l'admission. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'organisateur. La caution et l'inscription seront rendues si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, cette somme est perdue pour l'exposant et acquise à l'organisateur si le demandeur retire sa participation (voir paragraphe désistement).

Article 3 - Désistement :

La demande de participation constitue un engagement ferme. Tout désistement doit être communiqué par l'exposant par une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur.
En cas de désistement après la date limite d'inscription du 16/08/19, la caution et l'inscription versées ne seront pas remboursées.

Article 4 - Respect des échéances :

Les exposants peuvent installer leurs stands le samedi entre 17h00 et 20h00 et /ou le dimanche dès 07h00 pour terminer impérativement à 10h00 (interdiction de circuler sur le site après 10h00).
Le démontage du stand se fera le dimanche après 18h00 et au plus tard le lundi impérativement avant 10h00.
Le site est fermé et sécurisé la nuit.
Le non-respect des échéances entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement concédé, et le montant total de la caution est dû à l'organisateur.

Article 5 : Assurances - Sécurité - Gardiennage – Renonciation à recours :

Le bureau décline toute responsabilité concernant des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux biens présentés et installés pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers, du fait de leur participation à l'exposition. Tout exposant par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur et son assureur. Chaque exposant devra s'assurer individuellement pour les produits qu'il exposera lors du salon.

- N° de téléphone à joindre lors de la manifestation en cas de problèmes : 06.98.29.23.76 ou 06.78.74.19.95 -
- Responsable sécurité au Musée de l'Aventure Peugeot – Sochaux – 03 81 99 41 60

Article 6 - Activités admises à exposer :

En priorité, les associations, clubs ou professionnels ayant une activité liée à l'automobile, ainsi que tous types de centre de formation et d'éducation public ou privé. L'organisateur du salon pourra demander des renseignements complémentaires sur la nature et la conformité de l'activité des exposants avant l'acceptation de la demande de participation.

Article 7 - Inscription :

L'inscription obligatoire se fera, sous forme de don, par chèque (**libellé à l'ordre de Croix Rouge Française Montbéliard**) d'un montant minimum de 10,00€ (dix Euros) :

Par courrier envoyé à : Auto/Moto La Passion Mobile - 30 rue de la Fontaine - 25400 Exincourt.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements sans en donner la raison, dans ce cas uniquement le don sera restitué.

En cas d'empêchement ou d'annulation de la manifestation, les dons versés ne seront pas restitués aux donateurs.
La date limite de réception des bulletins d'inscriptions est fixée au 16 Août 2019.

Article 8 - Responsabilité des participants :

Ils s'engagent à respecter les consignes de sécurité des organisateurs ou de leurs représentants désignés lors de cette manifestation.

Par mesure de sécurité et par respect du public, une fois installé dans l'enceinte du musée (après 10h00), aucun déplacement de véhicule ne pourra se faire sans autorisation du responsable du parking (Bernard Martina).

- Les participants reconnaissent être informés que des photos seront prises lors de l'événement et acceptent leurs diffusions, sans contrepartie ni recours de droit à l'image.

- Un participant pourra être exclu par les organisateurs, immédiatement et sans indemnité en cas de :
 - Comportement inconvenant.
 - S'il ne se conforme pas aux directives des organisateurs.